



Administration communale
WINCRANGE

AVIS de publication

Concerne : dossier de demande avec le n° de référence : EAU/AUT/26/0822

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1, de la loi du 19 décembre 2008 relatif à la protection et gestion des eaux, il est porté à la connaissance du public que, l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie par une demande d'autorisation :

- *Gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un site agricole à Rumlange, requérant: Monsieur Marc Reiners*

Le public peut prendre inspection du dossier de la demande à la maison communale à Wincrange du 15.09.2026 au 29.09.2026 inclus.

Des informations supplémentaires peuvent être recueillies auprès de l'Administration de la gestion de l'eau, Direction, 1 av. du Rock'n Roll L-4361 Esch-sur-Alzette.

Wincrange, le 14.09.2026

Le bourgmestre,



Lucien Meyers